

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 mai 2021

Présents :

BERTHELOT Aurélien - JOUSSET BOUCHERIT Nathalie – FLUTRE Patrice – GUERIN Alain – LYS DÉDOUCHE Emmanuelle – PESQUERA Juan – ROBINAUD Alexandra - ANTUNES Mickaël – PERE Michaël - DAVID Alexandra – RALITE Séverine.

Absents excusés :

LYS Pascal - MAGUIER Jacky - BERTHOMME Claire - LABOUP Benoît

Pouvoirs :

Madame Claire BERTHOMME donne pouvoir à monsieur Aurélien BERTHELOT
Monsieur Jacky MAGUIER donne pouvoir à monsieur Juan PESQUERA

Secrétaire de séance : M. Patrice FLUTRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 06 Avril 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Création d'un poste de titulaire d'adjoint technique 35/35^{ème} au 1^{er} septembre 2021 :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée ;

- Que le stage de madame GODET se termine le 31 août 2021.
- Que le bilan en cours de stage est très positif et que la titularisation est tout à fait envisageable
- Que pour pouvoir la nommer à l'issue de son stage, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique au 1^{er} septembre 2021
- Que la quotité horaire serait de 35h afin de compenser le surcoût de travail lié à la mise en place du nouveau fonctionnement de la cantine.

L'assemblée vote pour à l'unanimité

Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2021 :

- Conséquence de la création de poste précédente, le nouveau tableau des effectifs s'établit de la manière suivante :

Emploi	Grade d'emploi	Nombre d'emploi et durée hebdomadaire	Catégorie
Filière administrative			
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	C
Filière Technique			
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	C
Cantinière	Adjoint technique	1 poste à 35 h	C

Le conseil municipal se prononce pour le nouveau tableau des effectifs à l'unanimité

Tarifs de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2021

Monsieur le maire explique le contexte pour la rentrée de septembre :

- Ticket moyen EGALIM (estimé par TRANSGOURMET, sans compter le coût du pain) : 2,60€
- Coût du repas actuel facturé par TRANSGOURMET : 1,89€ avec desserts (hors pain, ...)
- Prix actuel du ticket de cantine : 2,29€
- CONSEQUENCE : Une hausse du ticket moyen est donc nécessaire
- Mais cette hausse ne sera pas forcément absorbable facilement dans le budget de chaque famille de notre territoire
- L'Etat incite et aide les communes rurales à mettre en place un tarif social pour les cantines scolaires
- But : Permettre à tous les enfants d'avoir un repas complet, sain et équilibré par jour
- Principe : Etablir au minimum 3 tarifs différents en fonction des revenus ou du quotient familial des familles, un tarif devant obligatoirement être inférieur ou égal à 1€ et un tarif obligatoirement strictement supérieur à 1€
- Pour chaque menu à 1€ servi, l'Etat s'engage à verser 3€ à la commune
- Contractualisation de cette aide de l'Etat pour 3 ans

Monsieur le Maire propose :

(Tarifs valables pour l'année 2021/2022, principe sur 3 ans avec révision tarifaire annuelle sauf pour la tranche 1)

Pour calculer ce quotient familial, deux solutions :

→ soit l'obligation de fournir une attestation CAF de quotient familial

→ soit fournir le dernier avis d'imposition + attestation de paiement CAF et appliquer la formule :

$$Q_F = \frac{\frac{\text{RFR}}{12} + \text{allocations CAF mensuelles}}{\text{nombre de parts}}$$

Dans le cas où une famille refuserait de fournir l'un de ces deux documents, la tranche 3 des tarifs lui serait appliquée.

Proposition de ventilation des tarifs : Enfants

Tranche	QF	Tarif cantine
1	≤ 800	1.00 €
2	800 < QF ≤ 2000	2.30 €
3	QF > 2000	3.00 €

Cette grille tient compte de l'augmentation annuelle des tarifs de la cantine.

Adultes : 4.45 € au lieu de 4.38 € actuellement soit une hausse de 2%.

Intérêts :

- Diminution du nombre d'impayés, mise en place d'une véritable aide sociale en faveur des familles les plus défavorisées
- Aucune perte d'argent pour la commune : le repas rapporte 2,30€, 3€ ou 4€ à la commune
- Mise en place de la loi EGALIM facilitée par une augmentation du ticket moyen élève (si on estime une répartition des tarifs 30-60-10 à ticket moyen à 2,88€ par élève)

Monsieur Flutre demande sur quoi est basé le tarif cantine, réponse : uniquement sur les denrées sinon le prix du ticket serait d'environ 8 € par enfant

Madame Robinaud demande s'il y a beaucoup d'impayés, réponse : la trésorerie gère directement les litiges assez nombreux dans les premières phases, mais en réalité au final il y a très peu de mise en non-valeur.

Monsieur Pesquera indique qu'il faudra réfléchir à la sortie du système avant les 3 ans.

Le Conseil Municipal se prononce pour ce nouveau système à l'unanimité

Convention avec la mutuelle Mutualia :

- A la demande d'un administré et suite à des expériences similaires dans d'autres communes, nous avons œuvré à la mise en place d'une proposition de mutuelle communale

Principe :

- La commune s'engage à promouvoir la mutuelle choisie dans ses locaux, ses publications et son site internet
- La mutuelle propose des tarifs négociés (meilleurs que sur le marché libre sans participation), accepte tout usager sans questionnaire de santé et met à disposition un conseiller dédié qui se déplace pour rencontrer les adhérents ou futurs adhérents

Pour la commune :

- Véritable action sociale permettant à chaque usager de pouvoir bénéficier au meilleur tarif d'une mutuelle de qualité
- Plusieurs niveaux de contrats, des garanties de qualité
- Aucun coût pour le budget communal puisque le seul engagement est de donner de la visibilité à ce dispositif

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec la mutuelle Mutualia, le Conseil Municipal donne son aval à l'unanimité.

Mise en non-valeur de 2.06 €

Principe du recouvrement des créances dues à la collectivité :

- Les factures de cantine sont émises par les services de la DGFIP.
- Quand une famille ne la paie pas, une lettre de relance est envoyée.
- Sans retour, une mise en demeure est adressée.
- Sans retour, les services de la DGFIP récupèrent par tout moyen la valeur de la créance.
- Certaines fois, malgré tous les recours, la récupération est impossible.
- Dans ce cas, le créancier n'a d'autre choix que d'annuler la créance

Montant de la créance à annuler : 2,06€ (motif DGFIP : montant trop faible pour engager des poursuites)

Le Conseil Municipal accepte la mise en non-valeur de 2.06 € à l'unanimité

Provision pour dépréciation de l'actif circulant :

- Dans le budget de cette année, Mme HAMON nous avait demandé d'inscrire une ligne « provision pour dépréciation de l'actif circulant »
- Il est nécessaire de prendre une délibération technique afin de pouvoir mettre en œuvre cette ligne sur demande des services de la Trésorerie

Délibération :

Pour 2021, les restes à recouvrer sur les créances émises en 2019 et sur les exercices antérieurs s'élèvent à 120€, le conseil décide de provisionner ces restes à hauteur de 15%.

Le Conseil Municipal accepte la délibération telle que proposée à l'unanimité

Modification des statuts du syndicat de la voirie :

- Syndicat de la voirie = syndicat départemental auquel peuvent adhérer les communes, les EPCI, les syndicats intercommunaux, les collectivités territoriales autres
- Vocation = regrouper les achats et commandes sur tout ce qui concerne la voirie (infrastructures et matériel)
- Modification des statuts : adhésion de nouveaux membres, passage en syndicat mixte ouvert

Le Conseil Municipal accepte la modification de statuts à l'unanimité

Annule et Remplace – demande de DETR pour les sanitaires de l'école :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la précédente délibération pour la demande de DETR doit être revue car le plan de financement est modifié suite au devis pour la réfection de la cour.

Intitulé	Montant
VIDAL Architecture	14 400.00
SARL FOUCHE	74 417.22
SARL JAUNIN	9 160.00
DEPEUX Menuiserie	30 021.92
LCM Carrelage	6 506.80
SAS AP3 Elec	3 228.56
SAS JOULIN Stéphane	3 314.36
STPA	20 912.00
TOTAL HT	161 960.86
TVA 20 %	32 392.17
TOTAL T.T.C	194 353.03

Financement :

Organisme	Montant en euros	Taux en %
ETAT DETR	72 882.39 €	45 % du HT
Département	56 686.30 €	35 % du HT
Auto financement	64 784.34 €	33.33 % du TTC

Suite à l'avis de l'architecte des bâtiments de France :

- Course trop longue ; cela implique donc une réduction de la longueur de la course
- Conséquence de cette réduction : l'abris bus devient impossible à positionner tel qu'il devait l'être initialement. On s'oriente donc vers une suppression de cet abris ou des modifications (l'architecte y réfléchit et revient vers nous)

• Temporisation du projet : le dépôt de DETR ne sera pas possible avant le 2e semestre 2021 ; le dépôt de permis ne se fera donc pas avant cette date et la procédure de consultation n'aura lieu qu'une fois la subvention accordée afin de ne pas prendre d'engagements financiers trop impactants pour la commune

Monsieur Pesquera demande si plusieurs devis ont été demandés, réponse : pas nécessaire pour l'instant, car il y aura un appel d'offre.

Monsieur Flutre demande s'il est possible de discuter avec l'Architecte des Bâtiments de France, réponse : deux avis possibles, conforme ou consultatif. Dans notre cas, vu la localisation, il s'agira forcément d'un avis conforme. Il est donc toujours possible de préciser avec eux leurs demandes mais nous devons absolument suivre leurs prescriptions.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification de la délibération

Maîtrise d'ouvrage confiée au Syndicat d'Electrification pour enfouissement réseaux route de Bénigousse :

Monsieur le Maire explique :

- Poursuite de l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone en direction de Rioux vers le lieu-dit Bénigousse
- Durée estimative de l'étude : 24 mois puis travaux
- Tranche : de la fin de l'enfouissement actuel jusqu'à la maison de M. LATRONCHE
- Coût estimatif estimé par les services du SDEER :
 - Eclairage public : 17 000€ HT (après déduction des 50%)
 - Génie civil Orange : 33 000€ TTC (pour l'électricité = pris en charge par le SDEER)

A l'unanimité l'assemblée autorise monsieur le Maire à confier la maîtrise d'œuvre au SDEER.

Demande de subvention pour le matériel de cantine :

- Dans le cadre du plan de relance, les communes ont la possibilité de demander une subvention pour obtenir du matériel pour le restaurant scolaire
- Montant possible de l'aide pour la commune de SAINT SIMON DE PELLOUAILLE : 8456€
- Dossier accessible jusqu'à épuisement des crédits
- Subvention pour du matériel :
 - 1 cellule de refroidissement (pour faciliter la préparation de desserts)
 - 1 robot multifonctions
 - 1 four vapeur
 - 1 four micro-ondes
- Matériel durable : divers vaisselle
- Total envisagé : Environ 8000€
- Taux de subvention : 100%

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à effectuer la demande de subvention de matériel au nom de la commune dans la limite de 8 450€
- Autorise M. le Maire à commander les matériels concernés après l'accord de subvention donné par l'Agence des Services de Paiement de l'Etat

Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité via le SDEER :

Monsieur le maire explique que le SDDER propose un groupement de commande de fourniture d'électricité afin de négocier au plus juste des tarifs, et qu'à l'issue de cette négociation, chaque collectivité adhérente aura la possibilité ou non de contracter avec le nouveau fournisseur selon si l'offre sera plus avantageuse par rapport au prestataire historique.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'adhérer à ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Informations diverses :

Elections :

- Elections régionales/départementales – 1er tour – 20/06/21 8h à 18h
- Président (bureaux 1 et 2) : Le Maire, A. BERTHELOT
- Secrétaires : Dep : Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE ; reg : Patrice FLUTRE
- Assesseurs :
 - Dep : Jacky MAGUIER, Alexandra DAVID, Alain GUERIN
 - Reg : Mickaël PERE, Juan PESQUERA

Horaires	Départementales	Régionales
8h → 10h	Aurélien BERTHELOT Alexandra DAVID	Mickaël PERE Juan PESQUERA
10h → 12h	Alain GUERIN Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE	Alexandra ROBINAUD Patrice FLUTRE
12h → 14h	Benoît LABOUP Claire BERTHOMME	Nathalie JOUSSET-BOUCHERIT Aurélien BERTHELOT
14h → 16h	Mickaël PERE Alexandra DAVID	Alexandra ROBINAUD Patrice FLUTRE
16h → 18h	Pascal LYS Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE	Séverine RALITE Jacky MAGUIER Alain GUERIN

Organisation de la salle des fêtes :

- Réouverture de la salle au 1er juillet
- Mise en place d'un planning en ligne pour les locations
- Indiquer dans la case correspondante qui gère la remise des clés, l'état des lieux et la récupération des clés

Le Conseil fonctionnera en binôme pour l'entrée et la sortie de la salle des fêtes.

Aménagement du centre bourg : Coût estimatif du projet :

1 - Prestations générales - Travaux préparatoires	24 635,00 €
2 - Assainissement pluvial	147 907,50 €
3 - Terrassements - Couche de forme	85 251,00 €
4 - Chaussée	163 178,00 €
5 - Trottoirs et dépendances	195 570,00 €
6 - Réseaux divers	9 465,00 €
7 - Travaux de signalisation	15 000,00 €

Sous-Total HT 1	641 006,50 €
Aléas et divers 5%	32 050,33 €
Sous-Total HT 2	673 056,83 €
TVA 20%	134 611,37 €
Total TTC	807 668,19 €

Soit un reste à charge pour la commune :

242 300€ TTC (30% du projet) ie 201 917,05€ HT

Repas des Aînés :

- Impossibilité de le faire au mois de juin (contexte sanitaire)
- Date retenue (selon contexte) : 10 octobre 2021
- Des devis vont être demandés auprès des traiteurs
- Idées pour l'animation ? monsieur Guerin et monsieur Pesquera s'en occupent

Voisinage :

- Vigilance envers les personnes âgées : des démarchages ont eu lieu par un jeune à scooter qui s'est présenté comme élagueur ou venant vendre une boîte au profit de la caisse des écoles
- Vigilance également à l'approche des grandes chaleurs : si vous constatez une personne âgée isolée, merci de la signaler en mairie afin que nous puissions prendre contact avec elle et voir ses besoins
- Un corbeau sévit au niveau du village « les Grandes Seguineries » se plaignant de prétendus bruits.

Monsieur le Maire tient solennellement à dénoncer la méthode.

Boucles du Printemps :

- Course cycliste le vendredi 11 juin
- Passage à Saint Simon entre 15h45 et 15h57
- Les signaleurs devront être nombreux, proche de l'heure de la sortie de l'école et de la débauche, risque de circulation importante. Il faudra communiquer auprès des parents.

Communication (nouveaux habitants et livret d'info) :

- Monsieur Guerin et monsieur Flutre sont en cours de préparation du livret d'accueil pour les nouveaux habitants
- Préparation du prochain livret d'informations : avec monsieur le Maire, monsieur Guerin, monsieur Flutre où différents thèmes seront abordés.

Recyclage des téléphones :

- Les caisses de recyclage de téléphones sont arrivées
- Une est en mairie
- L'autre sera installée à l'école pour la rentrée prochaine

Carrefour de la Croix :

- Expertise du syndicat de la voirie + direction des infrastructures du département
- Pose d'un miroir grand format suffisamment haut pour avoir une visibilité suffisante (format 600x800, antigivre et antibuée)
- Coût de l'opération : 637,75€ TTC pour la pose et 1012,46€ TTC pour le matériel soit au total 1650,21€ TTC (1375,18€ HT)

Application Rézo Pouce :

Système de covoiturage de courte distance (30 kms maxi), des panneaux d'arrêt sur le pouce seront disposés aux endroits opportuns. L'adhésion se fait à l'échelle d'un territoire. M. le Maire indique qu'il en discutera avec le président de la CDC pour voir si le projet peut se mettre en place à cette échelle.

Fin de la réunion à 21h36